

# **XXIIIème Journée d'actualisation sur l'infection à VIH/SIDA et les IST**

---

## **Les Mutilations sexuelles féminines**

**Eliane AÏSSI-YEHOUESSI  
RIFEN-NPDC - GAMS**

# Définition d'une MSF

---

- Elle consiste en l'**ablation partielle ou totale** des organes sexuels externes de la femme sans aucune raison médicale
- Dangereuse, voire mortelle, source de douleurs et de maux indicibles : cette pratique **viole les droits humains fondamentaux** des fillettes, des jeunes filles et des femmes

*En 2007 l'OMS a proposé la typologie des différentes mutilations sexuelles féminines*

# Différents types de MSF

---

**TYPE I** : Ablation partielle ou totale clitoris et/ou du prépuce (capuchon clitoridien)=**CLITORIDECTOMIE**

**TYPE II** : Ablation du clitoris avec celle partielle ou totale des petites lèvres, avec ou sans ablation des grandes lèvres (80 % des mutilations ) = **EXCISION**

**TYPE III** : **INFIBULATION**, fermeture quasi-complète de l'orifice vulvaire par ablation et accolement des petites et/ou grandes lèvres (15 % des mutilations). Cicatrice très dure, incision au moment du mariage ou de l'accouchement

**TYPE IV** : autres procédés de mutilation (percement, scarification, incision etc à des fins non thérapeutiques)

# Excision

---



# Type II chez un enfant de 6 mois (source Dr Touré) et type III chez une adulte (source Dr Foldes)

---



# Les MSF en chiffres

---

- En **2013**, **130 millions** de femmes et fillettes mutilées dans le monde (UNICEF)

En **2016**, les données de l'Indonésie porte ce chiffre à **200 millions** dans 30 pays, dont 44 millions âgés de moins de 15 ans

- 3 millions de fillettes et de femmes victimes de mutilation dans le monde tous les ans
- Aujourd'hui, plus de 220 000 fillettes et femmes mutilées ou menacées de l'être en Europe dont environ 53.000 fillettes ou adolescentes mutilées ou menacées de l'être en France

*➤ toutes les 15 secondes une femme est excisée dans le monde*

# Les MSF en chiffres (suite)

---

## - Pratique variable en fonction du pays

Et dans un même pays en fonction de l'ethnie

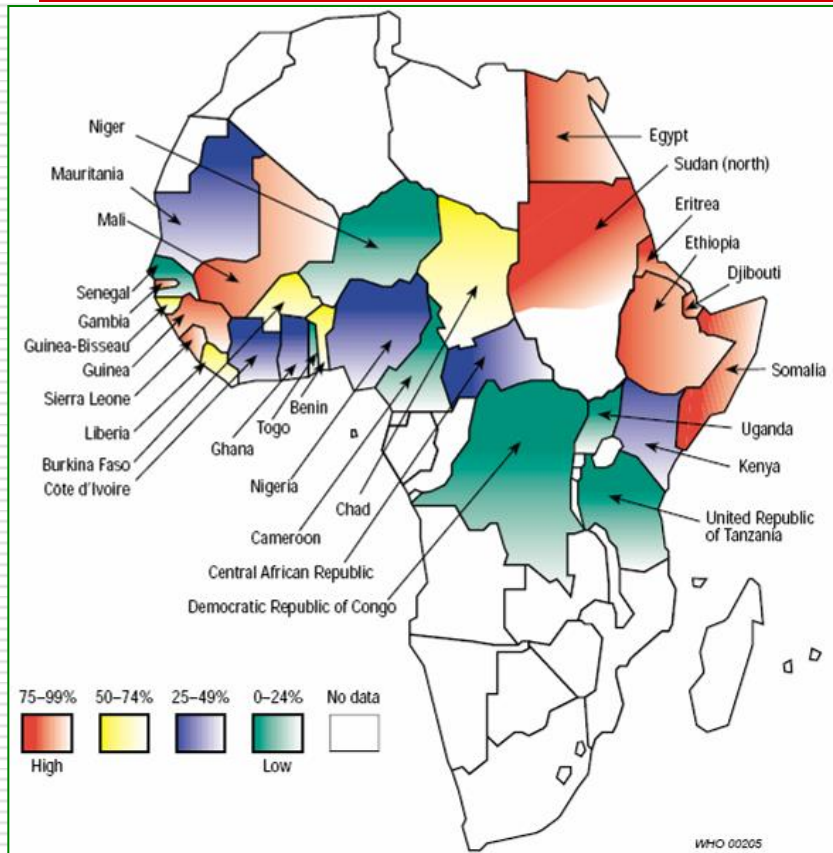
## - Age variable fonction du pays :

Somalie, Tchad, République Centre Africaine,  
Egypte 80% **entre 5 et 14 ans**

Nigéria, Mali, Erythrée, Ghana, Mauritanie plutôt  
**avant 4 ans**



# Répartition géographique des MSF



Les MSF sont pratiquées en **Afrique de l'ouest**, de l'est et en **Egypte** mais aussi dans la **péninsule arabique**, au **Yémen** et à **Oman** ainsi qu'en **Malaisie** et **Indonésie**



# Données socioculturelles

---

- ❑ Religion (pureté spirituelle)
- ❑ Mythes (clitoris menace le pénis, l'enfant à naître.....).
- ❑ Hygiène et/ou esthétique (mauvaises odeurs....)
- ❑ Société (rite initiatique de passage.....)
- ❑ Argument identitaire, tradition.
- ❑ Argument sexuel (zone érogène primaire)
- *Maintien de la chasteté et de la virginité, honneur de la famille, contrôle de la sexualité féminine*
- *mécanisme d'exécution communautaire (châtiment divin, célébration de l'excision et quolibets sur les non excisées)*

# Quelques conséquences des MSF

---

## *Conséquences néfastes sur la santé physique, psychologique et la vie sexuelle*

- ❑ **Lors des mutilations** : Douleurs aiguës, saignement voire hémorragie, traumatisme.
- ❑ **Tout au long de la vie** : douleurs chroniques, infections vulvaires, gynécologiques, urinaires, complications obstétricales, risque accru de mort du nouveau né, fistules...
- ❑ **Répercussions psycho-traumatiques** : Angoisses, anxiété, dépression, conséquences sur la vie sexuelle.

# Chartes et conventions internationales

---

- ❑ Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), 13 janvier 1984. **Art 2**
  
- ❑ Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, 21 octobre 1986. **Art 4**
  
- ❑ Convention internationale sur les droits de l'enfant, 6 septembre 1990. **Art 24** (convention des N.U. 20/11/1989)
  
- ❑ Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. 1990-1999. **Art 21**
  
- ❑ Protocole de Maputo complétant la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatifs aux droits des femmes. 2003-2005. **Art 5**

# Pays africains où prévalence > 50%

d	pays	prévalence	Type MSF
1946	Soudan	90%	III
1953	Sierra Léone	94%	I et II
1978	Somalie	98%	III
1987	Burkina Faso	72%	I et II
1995	Djibouti	93%	I, II et III
1997	Egypte	96%	I, II et III
2001	Guinée Conakry	95%	I, II et III
2007	Erythrée	89%	II et III

# Evolution de la situation juridique en Afrique

---

- ❑ **Libéria** un procès en 1994 depuis, rien, sauf arrestation d'une exciseuse et de sa complice
- ❑ **Burkina Faso** depuis 1995, nombreuses arrestations d'exciseuses et de leurs complices et des parents des enfants avec quelques procès et des condamnations à des peines de principe
- ❑ **Sénégal**, depuis 1999 quelques procès avec condamnation des mères et des exciseuses, envoyées en prison
- ❑ **Cote d'Ivoire** à Katiola 18 juillet dernier (2012) condamnation de 9 femmes âgées de 46 à 91 ans à 1 an de prison et 50 000 FCFA d'amende
- *Nous espérons que ce verdict fera date car jusque la, l'impunité était la règle et les procès rares*
- *Les MSF sont encore pratiquées dans 28 pays en Afrique*

# Situation juridique en France

## Dates importantes

---

- ❑ 1984 : signature par la France de la CEDEF
- ❑ Signature par la France de la convention internationale relative aux droits de l'enfant (convention des Nations unies du 20 novembre 1989)
- ❑ 1994 : Code pénal issu de la loi du 22 juillet 1992, qui renforce la protection de la personne
- ❑ 2006 : Loi du 4 avril 2006, qui renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs

***➤ La loi Française protège tous les enfants qui vivent en France quelle que soit leur nationalité et s'applique pour les mutilations commises en France comme à l'étranger.***

---

# Convention d'Istanbul

---

Convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Condamne les MSF comme étant une « **violation grave des droits humains des femmes et des filles** » et affirme que « la culture, la coutume, la religion, la tradition, ou le prétendu « honneur » ne peuvent être considérés comme justifiant des actes de violences.

***NB : pour les professionnels, nouvelle édition du Guide-Le/La-Praticien-ne face aux mutilations sexuelles féminines***



# Publication de textes destinés aux professionnels de santé

---

- 2006 : Circulaire DGS/SD 2 C n°2006-529, formation de certaines professions de santé dans le cadre de lutte contre MSF
- 2007 : Circulaire interministérielle DGS/SD 2C n°2007-98 → formation des étudiants en médecine dans le cadre du plan de lutte contre les MSF

➤ *Possibilité de lever le secret médical en cas de MSF*

Source : Conf du 15 Juin 2006 - GSF - Mme Benoit-Catin

# Peines prévues par le code pénal

(auteurs de MSF)

---

- Art 222-7 : « Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner → 15 ans de réclusion criminelle »
- Art 222-9 : « Violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente → 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende»
- Art 222-11 : « Violences ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de 8 jours → 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende »
- *Circonstances aggravantes quand le/la victime est mineur(e) (20 ans) et l'auteur un ascendant légitime (30 ans).....Art 222-8*

# Important !

---

- ❑ Art 223-6 du code pénal : Poursuites pour non assistance à personne en danger
- ❑ Pour les mineures : **Obligation** de signalement, sous peine de poursuite pénale pour non assistance  
Si non signalement : 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amendes
- ❑ 36 procès de 1978 à 2004 : d'abord en **correctionnel** puis un arrêt du 20 août 1983 de la cour de cassation a établi que **l'ablation du clitoris était bien une mutilation au sens du code français, donc un crime.**

# Quelques exemples de procès

---

- 1979 : condamnation de **l'exciseuse** à 1 an et demi avec sursis, suite à mort d'un enfant de 3 ans
- 1984 : condamnation du **père** d'un enfant à 1 an et demi avec sursis
- 1988 : condamnation de **parents** à 3 ans avec sursis, suite au décès de leur enfant
- 1991 : condamnation d'une **exciseuse** à 4 ans, suite au décès d'un enfant et à la découverte de **17 autres excisions**
- 1993 : condamnation d'une **mère** à 5 ans dont 1 ferme, suite à l'excision de ses deux filles
- 1995 : condamnation d'un **père** à 15 mois, suite à l'excision d'une de ses filles
- 1996 : condamnation d'une **mère** à 3 ans dont 1 ferme, suite à l'excision de ses 5 filles
- 1996 : condamnation d'une **exciseuse** à 8 ans, suite au décès d'un enfant et condamnation de **25 parents** ...

## Procès de Nevers (2012)

---

- Couple d'origine guinéenne jugée devant les assises de Nevers pour l'excision de leurs 4 filles âgées de 11 à 20 ans
- Verdict : 5 ans de prison (dont 3 ans avec sursis); 2 ans de prison ferme pour le père et 4 ans de prison dont 18 mois de prison ferme pour la mère

# Prévention

(personnes issues de populations exposées)

---

- ❑ Informer : population concernée (conséquences médicales et psychologiques des MSF, peines encourues.....)
- ❑ Déconstruire les représentations des MSF
- ❑ Libérer la parole, levée les tabous, mettre des mots sur les maux
- ❑ Construire des stratégies de protection des fillettes (certificat de non excision, vigilance, adresse de relais...)
  - *Groupes de paroles, Causeries.*
  - *Intervention auprès des jeunes* (collégiens, lycéens)

# Prévention

(tout public)

---

- Information
- Intervention à la demande (formation, colloque...)
- Journées de sensibilisation, Projection-débats...
- Mise à disposition d'outils (ouvrages, DVD...)

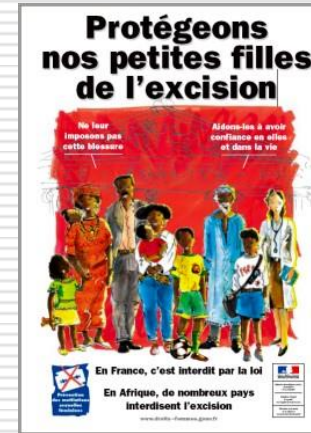
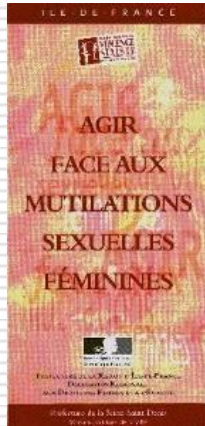


# Accompagnement social

---

- ❑ Permanences : accueil, écoute, information orientation et accompagnement
- ❑ Groupes de parole
- ❑ Protection de jeunes filles menacées (MSF souvent en lien avec MF), isolement quand il le faut; **mais absence crucial de lieu d'hébergement**
- ❑ **Contact RIFEN** (association - relais du GAMS dans le Nord Pas de Calais) : **06 87 71 67 64 – 03 20 05 17 69**

# Que faire en cas de menace d'excision de fillette ou d'adolescente?

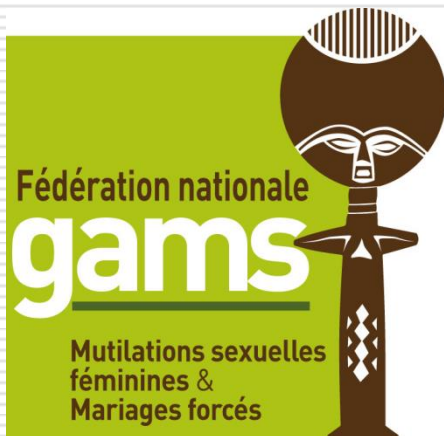


**Appeler soit : le N° vert 119 allo enfance en danger!  
Le 3919 Violence femmes info – stop-violences-  
femmes.gouv.fr**

- le procureur de la République au Tribunal de grande instance du lieu de résidence,
- les services sociaux et médico-sociaux, notamment le Service départemental de protection maternelle et infantile et le Service départemental de l'aide sociale à l'enfance.

# Pour en savoir plus!

---



[www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

[www.oned.gouv.fr](http://www.oned.gouv.fr)

[www.gynsf.org](http://www.gynsf.org)

[Stop-violences-femmes.gouv.fr.....](http://Stop-violences-femmes.gouv.fr)

# Conclusion

---

- ❑ MSF = une réelle souffrance pour la femme, une vraie violence et un désastre pour sa santé donc une pratique à combattre avec obstination, elle est souvent associée au MF
- ❑ La prévention passe par la convergence de plusieurs moyens et méthodes, elle nécessite la collaboration de différents acteurs, et fait appel à notre vigilance à tous.
- ❑ Les dispositifs législatifs et les sanctions pénales sont importants pour dissuader, sensibiliser le public.

**Nous devons veiller à l'application réelle des textes dans les pays du sud**

**➤ *Respecter les droits des femmes et leur dignité est une simple question de justice!***

# Remerciements

---

- COREVIH
- DDDFE, DRJSCS (ACSè), le conseil Régional
- Les Salariées et bénévoles RIFEN-NPDC et GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, des Mariages Forcés et autres Pratiques néfastes à la Santé des Femmes et des enfants)

# XXIIIème Journée d'actualisation sur l'infection à VIH/SIDA et les IST

---



**MERCI**  
**de votre**  
**ATTENTION!**